

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 9 novembre 2009****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. MAGLICA) - Mme BLETTYRY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme GAUTHIE (pouvoir Mme CHATILLON) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)
Membres absents : M. MARTIN - M. ALLAERT - Mme VANDRIESSE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Laverie municipale - Location et entretien du linge plat - Lancement de la consultation - Signature du marché

M. JULIEN, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville dispose d'un service de laverie centrale installé sur le site des ateliers municipaux rue de Mayence. Ce service assure le blanchissage du linge plat destiné à l'ensemble des bâtiments de la Ville. Les articles traités sont principalement les suivants :

- draps, taies d'oreillers, couvertures pour les écoles,
- serviettes, torchons, essuie-mains pour l'ensemble des sites,
- rideaux, voilages, nappes,
- drapeaux, bannières, tours de podium,
- divers articles en fonction des besoins des services.

Le « process » de nettoyage de la laverie utilise de la vapeur pour le chauffage, le séchage et le repassage du linge. Cette vapeur est produite par une chaufferie au fioul située en sous-sol dont le mode de fonctionnement ne permet plus de garantir la sécurité des personnels travaillant dans le bâtiment.

D'autre part, les coûts de fonctionnement actuels qui sont de l'ordre de 230 000 € TTC par an, et l'impact environnemental de ce type d'installation sont importants.

Par ailleurs, des évolutions réglementaires concernant l'hygiène du linge conduiront, dans les prochaines années, à des obligations de mise en conformité lourde des installations (refonte complète des circuits linge sale - linge propre, formation des agents, etc.), qui pourraient générer, pour la Ville, un montant de dépenses d'investissement de l'ordre de 500 000 € TTC.

Ce constat a amené les services techniques à proposer un autre mode de gestion permettant de diminuer, en particulier, les coûts de fonctionnement. Le coût prévisionnel annuel de l'externalisation est estimé à 235 000 € TTC.

Plusieurs solutions existent sur le marché comportant notamment la location et l'entretien du linge. De nouveaux services pourraient être proposés aux usagers tels que l'installation de bobines textiles pour l'essuyage des mains par exemple.

Dans ce contexte, il est proposé de lancer une procédure d'appel d'offres pour désigner un prestataire susceptible d'assurer les prestations de location et d'entretien du linge plat.

Le marché, fractionné, passé sous la forme d'un marché à bons de commande, serait conclu pour une durée de quatre ans. Les montants minimum et maximum pour la durée totale du marché seraient fixés de la manière suivante :

- montant minimum : 600 000 € TTC
- montant maximum : 1 200 000 € TTC.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- décider la mise en appel d'offres des prestations de location et d'entretien du linge plat utilisé par les services de la Ville ;
- 2- m'autoriser à lancer la consultation ;
- 3- m'autoriser à signer le marché et tous actes à intervenir pour son exécution ;
- 4- m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation d'un marché négocié après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;
- 5- dire que le montant des prestations sera réglé sur les crédits à inscrire au budget 2010 et aux budgets des exercices à venir.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

24 NOV. 2009



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 24/11/09